

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIC ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة, السكان وإصلاح المستشفيات  
MINISTRE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION  
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

المديرية العامة للوقاية و ترقية الصحة

Note N° 26 du 27 JUL 2020 relative aux mesures de confinement à domicile face à l'épidémie coronavirus COVID-19

<b>Destinataires</b>	Madame et Messieurs les Walis Monsieur le Directeur Général de L'Institut Pasteur d'Algérie Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de Santé Publique	Pour information Pour information Pour information
	Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population  En communication avec Mesdames et Messieurs : Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers Les Directeurs des établissements Hospitaliers Spécialisés Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Publics et privés Les directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran Messieurs les Directeurs Généraux des CHU	Pour diffusion et suivi  Pour exécution

Référence :

- Instruction N°05 du 06 mai 2020 relative au renforcement des services d'épidémiologie et de médecine préventive dans le contexte de la pandémie Covid-19
- Instruction n° 09 du 19 mai 2020 relative à l'actualisation des critères de guérison d'un cas Covid-19
- Instruction n° 18 du 21 juin 2020 relative à l'actualisation de la conduite thérapeutique des cas Covid-19

Compte tenu de l'évolution de la situation épidémiologique de la Covid-19, et dans le cadre du renforcement des enquêtes épidémiologiques pour assurer un meilleur suivi des sujets contacts d'un cas Covid-19 confirmé ou probable, je vous demande d'instruire les professionnels de santé chargés du suivi des sujets confinés à domicile de leur prodiguer tous les éléments d'information concernant les mesures sanitaires sécurisées durant la période de confinement.

